



SOMMAIRE

Point 21 de l'ordre du jour :

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

	Pages
Discours de sir Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice.....	1
Discours du très honorable H. L. Shearer, premier ministre et ministre des affaires extérieures de la Jamaïque	3
Discours de M. Mitja Ribičić, président du Conseil exécutif fédéral de la République fédérative socialiste de Yougoslavie.....	7
Discours de M. Jean-Bedel Bokassa, président de la République centrafricaine.....	9
Discours de M. Yen Chia-kan, premier ministre de la République de Chine.....	13
Discours de M. Demetrio B. Lakas, président de la République du Panama.....	16

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR
Célébration du vingt-cinquième anniversaire
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. sir Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice.
2. Sir Seewoosagur RAMGOOLAM (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens en premier lieu à vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de cette vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Le choix de l'Assemblée est un hommage mérité rendu à vos qualités d'homme d'Etat, de diplomate éminent et d'érudit qui a contribué à faire mieux connaître les Nations Unies. Sous votre conduite, j'en suis sûr, les travaux de cette session seront couronnés de succès.
3. Je suis également heureux de m'associer aux hommages qui ont été rendus à votre prédécesseur, Mme Angie Brooks-Randolph, du Libéria.
4. En outre, je remercie sincèrement notre estimé Secrétaire général, U Thant, de son dévouement à l'Organisation, et je lui souhaite de réussir pleinement dans ses efforts pour assurer la paix dans le monde.
5. Il a été dit qu'à l'occasion de cette réunion historique des chefs des nations du monde il faudrait faire

* Les 1865^eme à 1870^eme, 1872^eme à 1879^eme et 1881^eme à 1883^eme séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

un inventaire, réfléchir, évaluer les résultats obtenus par notre organisation et réévaluer les perspectives offertes par l'avenir. La présence à New York de si nombreux chefs d'Etat du monde pendant cette semaine commémorative montre l'importance qu'ils attachent à l'Organisation.

6. Aux termes de la Charte, l'Organisation devait essentiellement maintenir la paix et la sécurité internationales, avec, comme objectifs connexes, le développement de relations amicales, la réalisation d'une coopération internationale pour les questions économiques et sociales, et l'harmonisation des mesures nationales visant des buts communs. Ces idées ne sont pas toutes devenues réalités, mais elles restent des guides valables pour la grande majorité des peuples d'un monde qui continue à être déchiré par les luttes et qui est encore incapable, j'en ai peur, d'utiliser les immenses possibilités dont il est doté.

7. L'Organisation des Nations Unies n'a pas répondu à tous les espoirs, à toutes les promesses que les pauvres, les faibles et les déshérités de la Terre avaient placés en elle. Le monde cependant ne peut se sauver de lui-même que grâce à cette organisation, quelles que soient ses faiblesses et les difficultés qu'elle rencontre. J'espère donc sincèrement que nous essaierons tous de renforcer le rôle de l'Organisation dans les affaires mondiales. Nous ne pouvons — chacun le sait — imaginer un monde sans cette organisation mondiale, qui occupe dans le coeur des hommes une place permanente en tant que moyen de règlement des différends entre nations.

8. A l'origine, les Nations Unies comptaient 51 Membres; aujourd'hui, ils sont 127. Parmi eux, il y a beaucoup de nations qui sont arrivées appauvries et dénuées, mais libres après de longues années de pénibles ténèbres. Il est peut-être naturel qu'elles éprouvent des difficultés à maintenir une indépendance qu'elles ont gagnée après des années de souffrance et de lutte. Dans cette recherche d'une société meilleure, les grandes puissances, qui sont pourvues de toutes les ressources du monde, ont un rôle décisif à jouer pour élever le niveau de vie de ces peuples.

9. Pardonnez-moi de m'arrêter un instant sur la situation de mon petit pays. Par sa situation au sud-ouest de l'océan Indien, Maurice fait géographiquement partie de l'Afrique. Nous sommes une nation jeune. Nous sommes une société multiraciale dont les éléments continuent d'arrondir les angles pour vivre côte à côte dans la paix, la liberté et l'harmonie. Mais la paix, la liberté et l'harmonie seront paroles creuses pour la majorité des habitants si elles ne s'ac-

compagnent pas du développement économique et du progrès qui, seuls, permettront à cette majorité d'atteindre un niveau de vie tolérable. La paix, la liberté et l'harmonie ne sont pas moins nécessaires pour que nos institutions démocratiques prennent racine plus profondément dans la masse de notre peuple et se développent. C'est la voie que nous nous sommes tracée et à laquelle nous voulons nous tenir.

10. Voilà certaines des raisons fondamentales pour lesquelles nous aimerions que l'océan Indien, qui baigne nos côtes, continue à ne pas connaître la tension que pactes et blocs engendrent toujours. Il me paraît évident qu'un océan Indien libre de toute tension servirait au mieux les intérêts non seulement de Maurice, mais aussi des grandes puissances qui pourraient être tentées d'y former un bloc. Maurice désire vivre en paix avec tous les pays.

11. Maurice attache la plus grande importance à la question des fonds marins. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accord réalisé à la Conférence du Comité du désarmement sur un projet de traité interdisant la mise en place d'armes nucléaires et autres armes stratégiques sur le fond des mers et des océans. Nous sommes persuadés que l'océan Indien devrait constituer une zone dénucléarisée, une région de paix. Nous pensons également que les ressources du fond des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale devraient être utilisées exclusivement au profit de l'humanité dans son ensemble, et que des mesures appropriées devraient être prises à cet effet.

12. Il est triste de constater que des générations d'hommes nés au cours de ce siècle n'ont pas connu la paix. Il y a toujours, ici ou là, des parties du monde qui se trouvent en guerre. La naissance de l'Organisation, il y a 25 ans, n'a pas mis fin à cette tragédie. En raison de la détente survenue entre l'Est et l'Ouest en Europe et du cessez-le-feu en Indochine, les perspectives de paix dans le monde apparaissent enfin — et ce n'est pas trop tôt — un peu meilleures qu'auparavant. Cette occasion doit être saisie. Nous devrions renforcer l'Organisation dans sa mission de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. C'est dans cet esprit que Maurice considère les propositions de cessez-le-feu en Indochine faites par le Président des Etats-Unis.

13. Je suggère qu'à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation nous décidions d'aborder, avec une imagination et une détermination renouvelées, les éternelles questions qui figurent à l'ordre du jour de chaque session, particulièrement celles qui touchent à la paix mondiale.

14. La paix suppose nécessairement un désarmement général et complet, et en particulier le désarmement nucléaire. Nous sommes heureux d'enregistrer l'entrée en vigueur cette année du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires conclu en 1968 [résolution 2373 (XXII)]. Mais, pour assurer le succès de ce traité, il faudrait prier instamment toutes les puissances nucléaires et les puissances nucléaires éventuelles d'y accéder.

15. Si vous le permettez, je vais maintenant évoquer brièvement la question des ventes d'armes à l'Afrique du Sud, question qui nous touche de très près. D'abord, mon pays est hostile à l'*apartheid* et à toute forme de discrimination raciale. Ensuite, au sujet des ventes d'armes, nous sommes par principe hostiles aux ventes d'armes à l'Afrique du Sud et nous souhaiterions que le Gouvernement du Royaume-Uni ne conclue aucune sorte d'accord avec ce pays. Mais cette politique est affaiblie par le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies est incapable d'appliquer des sanctions analogues à d'autres pays qui fournissent différents types d'armes à la République sud-africaine. Je trouve que nous devrions adopter une attitude commune à l'égard de tous les pays qui se livrent à ces ventes d'armes et non pas choisir particulièrement la Grande-Bretagne. Mon gouvernement pense donc que la Grande-Bretagne pourrait être autorisée à fournir certains types de matériel limité de défense navale à ce pays après avoir préalablement consulté les pays du Commonwealth, à condition que ce matériel ne soit pas utilisé afin d'opprimer ou de supprimer les efforts des Africains pour édifier une Afrique démocratique, ou afin d'enfreindre les résolutions des Nations Unies sur la Namibie.

16. J'ai parlé de la guerre, de la paix et de la liberté. Nous ne vivons pas uniquement d'idées. D'autre part, les pays nantis deviennent de plus en plus riches et les pays pauvres deviennent relativement plus pauvres. Il est indispensable que le développement économique rapide des pays en voie de développement soit encouragé pour que ces pays — et parmi eux Maurice — puissent faire face à l'explosion démographique et au problème du chômage qui en découle. Pour y parvenir dans un délai minimum, des efforts accrus devront être faits pour dispenser cette aide là où elle est nécessaire. Indépendamment de la répartition de cette aide, les Nations Unies, par l'intermédiaire des organes appropriés, devraient être chargées de s'assurer que les produits de base en provenance des pays les plus pauvres sont payés à un prix convenable.

M. Polyanichko (RSS d'Ukraine), vice-président, prend la présidence.

17. Depuis son indépendance, Maurice a encouragé toutes les formes de coopération pratiques entre Etats, quelle que soit en général leur idéologie ou leur situation géographique. Telle est la politique de mon gouvernement. Nous appartenons à l'Organisation de l'unité africaine, à l'Organisation commune africaine et malgache et mauricienne (OCAMM), au Commonwealth et au groupe des nations non alignées. Au sein de toutes ces organisations, comme au sein des Nations Unies, Maurice essaiera d'apporter sa contribution, si modeste soit-elle, au développement de la paix et de l'unité sur une base de liberté et d'égalité.

18. Paix, justice et progrès constituent les objectifs fondamentaux que nous nous sommes engagés à poursuivre en adhérant à la Charte des Nations Unies. Sous ce rapport, nous ne pouvons nous vanter de grands succès aujourd'hui. Mais notre organisation est jeune.

L'instauration de la paix, de la justice et de la prospérité dans le monde entier exige plus de 25 années. Toutefois, la jeune génération ne sera pas aussi patiente que nous et voudra voir des résultats positifs pendant la prochaine décennie. Faisons donc un grand effort commun pour créer dans le monde les conditions d'une vie meilleure et pacifique, et à ces fins réaffirmons notre attachement aux principes de la Charte et prenons la décision d'entamer un nouveau chapitre de coopération internationale dans l'histoire des Nations Unies.

19. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je donne la parole à S. E. le très honorable H. L. Shearer, premier ministre et ministre des affaires extérieures de la Jamaïque.

20. **M. SHEARER** (*interprétation de l'anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte d'adresser à M. l'ambassadeur Hambro mes sincères félicitations pour son élection à la présidence de cette session anniversaire de l'Assemblée générale. Je me fais un plaisir de rendre hommage aux éminents services qu'il a rendus à l'Organisation des Nations Unies par ses travaux de recherche et ses publications auxquelles les spécialistes, les hommes d'Etat et les diplomates du monde entier doivent tant. Nous connaissons tous le rôle constructif que son grand pays, la Norvège, a joué au service des buts et des principes des Nations Unies depuis leur création.

21. J'exprime également la reconnaissance de ma délégation à Mme Angie Brooks-Randolph pour le talent avec lequel elle a présidé les délibérations de la dernière session de cette assemblée.

22. Il y a 25 ans, les peuples des Nations Unies, épuisés par une seconde guerre mondiale survenue en l'espace d'une seule génération, décidaient de se lancer dans une noble entreprise. Ils décidaient de préserver les générations futures du fléau de la guerre, de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités, de proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie pour tous. A cette fin, ils décidaient de pratiquer la tolérance, de vivre en paix l'un avec l'autre et d'unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Résolus à associer leurs efforts pour réaliser ces desseins, ils créèrent une organisation internationale à laquelle ils donnèrent le nom de Nations Unies. Au départ, chaque Etat Membre s'engageait fermement à agir de concert avec les autres et l'Organisation qu'ils venaient de créer devait être un instrument permettant d'harmoniser leur action.

23. Au terme des 25 premières années des Nations Unies, il est bon de se poser certaines questions sur cette organisation, sur la façon dont ses objectifs ont été servis, et de faire un examen de conscience honnête pour répondre collectivement à ces questions. Si nous nous arrêtons sur le passé, ce n'est, bien sûr, que pour en tirer des leçons pour l'avenir, car cette session com-

mémorative doit être l'occasion d'un nouveau commencement, tourné tout entier vers l'avenir.

24. La première question est la suivante : les buts pour lesquels fut créée l'Organisation des Nations Unies répondaient-ils uniquement à la situation dans laquelle se trouvaient les nations épuisées en 1945 ? Ont-ils gardé leur valeur au cours de la période qui a suivi ? Sont-ils encore valables ? Les objectifs visés étaient-ils trop élevés ?

25. A toutes ces questions, notre réponse collective est certainement que les buts n'étaient ni trop ambitieux ni prématurés et que les objectifs correspondent aussi bien à nos besoins d'aujourd'hui qu'à ceux de 1945. Je doute qu'il y ait un seul Etat Membre à ne pas ressentir la nécessité d'assurer la survie et le renforcement des Nations Unies. Tous les Etats ont cherché à faire partie de l'Organisation et, 25 ans après San Francisco, il est manifeste que les grandes espérances nourries par les fondateurs des Nations Unies sont encore vivantes au coeur des hommes du monde entier, quel que soit leur âge.

26. Nous devons ensuite nous demander comment le mécanisme des Nations Unies a été utilisé au cours de ces 25 années et s'il a bien servi ses buts. Ici, la réponse variera selon l'objectif envisagé.

27. Dans l'acheminement des peuples coloniaux vers l'autonomie et l'indépendance, les Nations Unies ont admirablement réussi. Nombre des Etats ici représentés sont parvenus à l'indépendance parce que les Nations Unies se sont intéressées directement à leur cause.

28. Dans le domaine du développement économique et social, nous avons avancé. A cet égard, nous tenons à rendre hommage aux institutions spécialisées pour l'assistance importante qu'elles ont fournie et les améliorations qu'elles ont engendrées. Mais il faut reconnaître que c'est dans les pays les plus pauvres que les progrès ont été les plus lents, et les efforts internationaux actuellement déployés pour élever le niveau de vie des peuples du monde sont, de l'aveu unanime, insuffisants.

29. Pour favoriser le respect universel des droits de l'homme, des pactes internationaux sont venus renforcer la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948; lorsqu'ils entreront en vigueur, ils imposeront des obligations contraignantes aux Etats parties. Cependant, on constate encore, dans maintes régions, de graves violations des droits de l'homme et il reste encore beaucoup à faire tant à l'intérieur de chaque Etat Membre que sur le plan international.

30. En ce qui concerne le maintien de la paix mondiale, il nous faut reconnaître que les Nations Unies ne peuvent prétendre avoir préservé la dernière génération du fléau de la guerre. Il est vrai qu'avec les armes dont elle dispose maintenant l'humanité aurait pu se détruire, et nous avons réussi jusqu'ici à éviter cette autodestruction. Mais des hommes meurent encore pour telle ou telle idéologie, pour répondre à tel ou

tel appel à l'orgueil national, pour essayer d'imposer telle ou telle forme de gouvernement à leurs semblables ou pour se défendre contre ce que l'on appelle une agression mais qui, pour leurs adversaires, est un recours inéluctable à la force faute de possibilités de changement pacifique.

31. Nous devons donc continuer à nous interroger : pourquoi a-t-on obtenu si peu de résultats ? Comment expliquer cette impuissance relative des Nations Unies dans tant de domaines ?

32. Je vois, avant tout, trois raisons à ces échecs des Nations Unies. La plus importante de loin est une faute unique dont nous sommes tous coupables. Chaque Etat Membre ou chaque groupe d'Etats persiste à vouloir se servir de l'Organisation au bénéfice de ses seuls objectifs nationaux étroits plutôt que de l'intérêt général de tous les Etats Membres. Sous sa forme la plus subtile, cette faute devient une confusion arrogante des intérêts nationaux de l'Etat Membre avec les intérêts de toute la communauté des Etats; les résultats de cette confusion sont vraiment très graves.

33. Dans le domaine économique, les pays développés ont continué à tirer des avantages injustifiés de leurs échanges avec les Etats pauvres, et le transfert de la technique des pays avancés vers les autres est toujours lent et limité.

34. Dans les affaires coloniales, cette recherche de l'intérêt national étroit a conduit certains Etats Membres des Nations Unies à fermer les yeux sur l'annexion illégale de la Namibie et sur l'asservissement délibéré de son peuple dans des conditions proches de l'esclavage.

35. En outre, nous constatons que, du fait d'un respect excessif à l'égard de la puissance militaire, les petits Etats sont souvent dans l'impossibilité d'affirmer leurs droits juridiques, si bien que les Etats forts ont reçu un droit de veto qu'ils n'avaient même pas spécialement recherché sur toutes les mesures prises par les Nations Unies; ils ont ainsi pu exercer une profonde influence et étouffer dans l'oeuf les mesures qui ne répondent pas à leurs intérêts ou à ceux de leurs protégés.

36. Au sujet de la procédure, nous nous sommes peu à peu habitués à remplacer les actes par les mots et nous considérons qu'une résolution bien tournée peut tenir lieu d'action. Ainsi, une résolution des Nations Unies est devenue une fin en soi et nul ne songe que, la plupart du temps, les décisions du Conseil ou de l'Assemblée ne sont pas suivies d'effet.

37. Je demande donc : comment remédier à cette triste situation ? En un sens, notre programme d'action pour la prochaine décennie doit être la suite logique de celui des années 60. Et pourtant, il doit aussi rompre avec le passé. Nous ne sommes plus une simple assemblée d'Etats : nous sommes une communauté internationale. Nous devons commencer à nous considérer comme les astronautes nous ont vus : des passagers en route sur un petit globe perdu dans l'immensité

de l'espace; sur ce globe, la destinée de tout être humain est étroitement liée à celle de tous les autres.

38. Nous devons inaugurer une ère nouvelle. Nous devons chercher à servir, par les Nations Unies, le bien commun de l'humanité. Or le bien suprême de l'humanité à l'heure actuelle est sa survie et, pour y parvenir, nous devons désarmer, nous devons renoncer à l'emploi de la force en tant que solution ultime des différends s'élevant entre nations, et nous devons combler l'écart grandissant des niveaux de vie qui sépare les pays développés et les pays en voie de développement.

39. Nous devons, par exemple, renoncer à envisager le maintien de la paix comme nous le faisons ces dernières années et revenir à la notion de maintien de la paix internationale telle qu'elle figure dans la Charte. Ai-je besoin de vous rappeler les avertissements du Secrétaire général, qui nous disait que nous n'avons que 10 années pour freiner la course aux armements, pour améliorer le milieu humain, pour régler les problèmes démographiques et donner un nouvel élan au développement mondial ?

40. Je souhaiterais pouvoir vous communiquer le sentiment d'urgence que je ressens dans cette période difficile que nous traversons. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre pour proscrire la guerre et régler pacifiquement tous nos différends. L'holocauste nucléaire n'est pas la seule menace qui pèse sur nous. La technique permet d'ores et déjà d'engager une guerre de type classique si horrible qu'elle fait frémir — sans parler des horreurs de la guerre chimique et biologique, des armes de destruction lancées contre la Terre à partir de l'espace, de la surface de la mer rendue inutilisable pour les navires, des luttes entre nations au fond des océans, où les amis se confondraient avec les ennemis. Ce n'est pas là le fait d'une imagination débordante ou des histoires de science-fiction; je n'ai fait que décrire des méthodes de destruction que l'homme connaît et peut déjà appliquer. Ne nous leurrons pas : si le climat international ne change pas, ces armes serviront un jour ou l'autre.

41. Une crise aussi vaste et aussi pressante exige que nous consacrons à nouveau toutes nos énergies à l'Organisation des Nations Unies pour en faire véritablement l'instrument de sécurité et d'évolution qu'elle était censée devenir. Bien sûr, il nous faut soutenir plus vigoureusement les mesures prises dernièrement, mais il nous faut encore des initiatives nouvelles pour témoigner de notre ardeur renouvelée.

42. Toute personne qui réfléchit, tout dirigeant national, a sans doute ses idées sur ce que devraient être ces initiatives. Je ne prétends pas que les miennes soient préférables, mais je recommande à l'étude de cette session commémorative certaines mesures concrètes que l'Organisation des Nations Unies devrait prendre immédiatement de façon à marquer l'ère nouvelle et le début d'une deuxième étape au service de l'humanité.

43. Tout d'abord, le moment est venu de réviser la Charte pour qu'elle réponde mieux aux problèmes qui

se posent à la communauté internationale. Un grand nombre des lacunes de l'Organisation sont bien plutôt dues à l'attitude négative de certains Etats Membres qu'à la faiblesse fondamentale de la Charte elle-même. Mais il est des domaines où celle-ci doit être amendée si l'on veut que l'ONU s'acquitte plus efficacement de sa tâche. A cet égard, l'Assemblée est saisie d'une question relative à la révision de la Charte. Les avis sont sans doute partagés sur ce point. Pour ma part, j'estime que, pour commencer, nous devrions décider, à cette session, de convoquer une conférence sur la révision de la Charte pour 1972. Et nous devrions dès maintenant créer un comité préparatoire de cette conférence.

44. Ce n'est pas la structure de l'Organisation ou les rapports entre ses organes qui sont en cause, mais bien plutôt l'absence de volonté politique pour appliquer les principes de la Charte et recourir au mécanisme qu'elle a créé. Il est indéniable que, dans le domaine vital du maintien de la paix internationale, l'instrument principal de l'ONU est souvent rendu impuissant par suite du manque d'unanimité.

45. Pour éviter la guerre entre les grandes puissances militaires, le droit de veto était à la fois pratique et bon. Mais je pense que ce droit est trop large; en fait, il a paralysé l'action des Nations Unies dans des questions ne mettant pas en jeu le recours à la force, alors que le Conseil de sécurité aurait pu et dû agir. Le moment est venu d'amender la Charte de façon à limiter la portée du droit de veto.

46. Il faut aussi réviser la Charte pour supprimer les articles — tels que les Articles 53 et 107 — qui imposent des restrictions spéciales aux Etats ennemis de la seconde guerre mondiale et qui ne correspondent plus à la mentalité actuelle.

47. Mon gouvernement a toujours estimé, d'autre part, que le statut de la Commission des droits de l'homme devrait être relevé, et que celle-ci devrait être transformée en Conseil doté, dans son domaine, de pouvoirs équivalant à ceux du Conseil économique et social. Mais une telle modification ne pourra se faire que si la Charte est amendée.

48. Certes, je ne voudrais pas que toutes les initiatives prises à cette session anniversaire soient retardées en attendant l'amendement de la Charte; il est évident que cela nous mènerait loin dans les années 70.

49. En deuxième lieu, nous devons décharger les Nations Unies de la responsabilité de l'exclusion de la République populaire de Chine de notre organisation. Les Etats Membres qui, d'année en année, présentent à l'Assemblée des projets de résolution fondés sur l'expulsion des représentants "du régime de Taïpeh" feraient bien d'omettre cette demande de leur proposition. Cette exigence n'est pas conforme aux objectifs d'une institution mondiale qui doit englober l'humanité tout entière. Le principe de la composition universelle de l'Organisation, allié au simple réalisme, appelle un autre genre de résolution qui reconnaîtrait que les 13 millions d'habitants de Taïwan échappent à l'autorité politique de Pékin.

50. Lorsqu'on nous dit qu'une telle solution est inacceptable aux deux régimes chinois, on n'avance pas là une objection très valable à ces mesures que l'Assemblée pourrait prendre. Leur but immédiat serait d'exonérer les Nations Unies de la responsabilité morale pour le fait que la Chine n'est pas pleinement représentée dans les Conseils. Le refus d'occuper un siège ou l'autre viendrait alors des représentants de la Chine eux-mêmes, et non de certains Membres de l'Organisation qui les excluraient. Ce refus pourrait d'ailleurs être modifié à tout moment, au gré des Gouvernements chinois.

51. En troisième lieu, je propose de mettre sur pied effectivement la Force militaire des Nations Unies que prévoit l'Article 43 de la Charte; et je propose que les Nations Unies utilisent cette force pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

52. Le Conseil de sécurité est l'organe chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales; c'est d'ailleurs le rôle essentiel des Nations Unies. Le Conseil doit donc être invité à remplir ce rôle avec plus de diligence qu'il ne l'a fait par le passé. Cet appel s'adresse spécialement aux membres permanents du Conseil. La Charte ne fait pas de distinction entre un membre permanent et un autre. Les Gouvernements de la France et du Royaume-Uni sont tout aussi responsables de la paix internationale que ceux des Etats-Unis et de l'Union soviétique; chacun d'entre eux est parfaitement capable de supporter le fardeau militaire qui pourrait lui être imposé.

53. Pour faire appliquer les décisions des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit avoir en permanence des forces militaires à sa disposition. L'Article 43 de la Charte, auquel tous les Etats Membres ont souscrit, l'exige; mais rien n'a été fait pour se conformer aux dispositions de cet article, depuis l'essai manqué de 1948. Le moment est venu de mettre en oeuvre cette disposition, et il est tout à fait raisonnable de demander aux Etats Membres de fournir ces forces selon leurs ressources respectives.

54. A cet égard, le Comité spécial pour les opérations de maintien de la paix, créé par la résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale, a la lourde responsabilité de faire en sorte que les Nations Unies abordent cette nouvelle décennie sur une note plus prometteuse pour le maintien de la paix.

55. Je crois que les membres du Comité spécial puiseront suffisamment d'inspiration dans cette session commémorative pour se mettre d'accord sur ce domaine d'action fondamental de notre organisation.

56. Je voudrais maintenant faire une quatrième proposition, qui est de relancer et d'utiliser le mécanisme prévu au Chapitre VI de la Charte pour le règlement pacifique des différends entre nations.

57. Nous devons désormais décider que les différends internationaux seront vraiment réglés par des moyens pacifiques. Un grand nombre de conflits entre petites

puissances étant inspirés ou stimulés par une grande puissance ou par une autre, nous reconnaissons qu'il faudra parfois départager les intérêts rivaux des grandes puissances. Mais cela ne doit pas nous arrêter.

58. Il nous faut encore travailler immédiatement à l'élaboration d'un programme de réinstallation et d'indemnisation pour les réfugiés de Palestine.

59. La session commémorative doit s'attaquer à ce problème du Moyen-Orient, si complexe et si ancien soit-il. Depuis les hostilités, le problème sous-jacent — je veux dire la condition des réfugiés de Palestine — a été gravement négligé, et, pourtant, rien d'acceptable ne sera résolu tant que les Palestiniens n'auront par retrouvé un foyer. Notre assemblée devrait créer une nouvelle commission qui serait chargée de faire des propositions pour réinstaller et indemniser ces réfugiés de Palestine.

60. Nous devons aussi nous engager à recourir à la Cour internationale de Justice, à encourager et à soutenir les pouvoirs du Secrétaire général en matière d'enquêtes et d'établissement de la paix.

61. Le mécanisme prévu par la Charte pour le règlement pacifique des différends internationaux est suffisant en soi, mais il est rarement utilisé.

62. A partir d'aujourd'hui, l'Assemblée devra décider qu'elle encouragera et soutiendra le Secrétaire général dans l'exercice des pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par l'Article 99 de la Charte.

63. Etant donné qu'en vertu des dispositions de la Charte les Nations Unies ou l'un quelconque des Etats Membres peuvent demander à la Cour internationale de Justice de donner une solution aux différends, et malgré les déceptions causées par certains avis de la Cour, nous pourrions maintenant inaugurer une ère nouvelle en décidant que nous allons désormais recourir à cet organe essentiel du système des Nations Unies.

64. J'en viens maintenant à ma cinquième proposition. Dans le domaine de la décolonisation, je propose que l'Organisation des Nations Unies prenne dès maintenant des mesures pour arracher la Namibie aux griffes du Gouvernement sud-africain. Les Nations Unies ont encore un rôle particulier à jouer en matière de décolonisation : je veux parler de la Namibie. Ce territoire n'était pas une colonie au sens ordinaire du terme. Sa population avait des rapports spéciaux avec les Nations Unies car, à la fin de la guerre avec l'Allemagne, notre organisation avait accepté la responsabilité spéciale de son avenir politique. Or, elle ne s'est pas acquittée de cette responsabilité. Nous n'avons pas le droit maintenant de nous croiser les bras et de rester passifs tandis que les chaînes de l'*apartheid* sont rivées aux cous de ces malheureux. L'*apartheid*, dans un territoire dont les Nations Unies ont la responsabilité, devient une honte internationale.

65. Le Conseil de sécurité a repris la question une fois de plus, et les grandes puissances insistent pour

que, seules, des mesures pacifiques soient employés à faire cesser cette injustice. Mais les gens de Pretoria se moquent bien de nos mesures pacifiques. Il faut donc remédier à cette injustice par la force si besoin est.

66. Je propose que les Nations Unies tentent une nouvelle initiative pour mener à terme le processus de décolonisation, et la première mesure pour y parvenir devrait être un plan concerté de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pour libérer le peuple de Namibie.

67. Il faut que tous les Etats Membres des Nations Unies s'intéressent plus activement aux droits et aspirations des peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau), de la Rhodésie et des autres colonies que l'Afrique compte encore. La position de la Jamaïque sur l'*apartheid* en Afrique du Sud est bien connue et reste inchangée.

68. Il y a encore des territoires coloniaux dont on pense qu'ils ont trop peu d'habitants et de ressources pour assumer les obligations des Nations Unies. Il est temps d'étudier les moyens de les associer à l'Organisation des Nations Unies. Je propose que notre assemblée crée un comité pour cette étude.

69. J'en arrive à mon sixième point. La question essentielle dont l'Assemblée est saisie en cette session commémorative est la stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Je note que l'Assemblée a accepté une stratégie fondée principalement sur le rapport de la Commission préparatoire pour la deuxième Décennie du développement, mais avec tant de réserves que la stratégie s'en trouve considérablement affaiblie. Pour nous, pays en voie de développement, tout ce qui, dans les années 70, serait au-dessous de ce qu'envisage cette stratégie est absolument inacceptable.

70. Afin de renforcer l'efficacité de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, je propose que cette assemblée recommande aux gouvernements de tous les pays développés qui ont formulé des réserves sur les objectifs de l'aide économique et les mesures relatives au commerce international de soumettre ces questions à leurs peuples respectifs. Il est vital que ces gouvernements mobilisent l'opinion publique dans leurs propres pays pour appuyer la deuxième Décennie du développement. Qu'ils disent à leurs ressortissants que le fossé entre pays développés et pays en voie de développement ne sera pas comblé tant qu'on ne changera pas le volume de l'assistance mondiale et les normes actuelles du commerce international. Qu'ils leur disent franchement que pour aider les pays en voie de développement ils devront payer nos produits plus cher.

71. Je propose donc que nous demandions à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'intensifier ses efforts en vue de parvenir à des prix stables et plus élevés pour les produits de base des pays en voie de développement, et ce dès le début de la nouvelle Décennie.

72. La libéralisation du commerce des produits semi-manufacturés et manufacturés est capitale pour les pays en voie de développement. En outre, ils devraient avoir toutes les facilités voulues pour retirer de leurs ressources naturelles le maximum de bénéfices. Je propose donc à l'Assemblée de presser les pays développés d'agir, dans le délai fixé par la stratégie, afin de réduire sensiblement ou de supprimer les droits et tous autres obstacles qui entravent l'importation de produits semi-manufacturés et manufacturés, afin d'aider les pays en voie de développement à retirer le plus de bénéfices possible de l'exploitation de leurs ressources naturelles.

73. Enfin, je voudrais dire aux autres pays en voie de développement qu'il est temps de faire un pas de plus dans la voie de la coopération économique internationale. Jusqu'ici l'attention s'est portée sur l'aide que nous accordent les pays développés. Il est temps que nous élaborions, nous, pays en voie de développement, des programmes d'aide économique et d'assistance technique entre nous, notamment sur le plan régional ou sous-régional. Ce serait conforme à la déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement récemment réunis à Lusaka¹. Je propose que cette assemblée charge les diverses commissions économiques régionales d'étudier la question pour lui faire rapport à sa prochaine session.

74. Les nombreux services de mon gouvernement qui sont chargés de traiter de ces questions complexes se penchent actuellement sur de nouveaux aspects du processus de développement, comme les problèmes du milieu humain, la question du lit des mers et du fond des océans et celle du rôle de la jeunesse, points qui retiennent également toute l'attention des Nations Unies. Nous nous rendons compte que de ces questions aussi dépendra le succès de la deuxième Décennie du développement et nous espérons vivement voir adopter sans tarder des directives valables permettant de les résoudre.

75. En terminant, je voudrais rendre un hommage tout particulier à l'oeuvre et à la personne de notre Secrétaire général, qui est resté au gouvernail de notre navire dans la tempête au prix de grands sacrifices personnels. Pendant toutes ces années, il a su guider les Nations Unies avec patience et sagesse et ses efforts inlassables ont grandement servi la cause de la paix. Je le remercie tout particulièrement du rapport concis et clair qu'il a préparé pour cette session commémorative, et où il expose avec tant de lucidité la situation exacte de l'Organisation mondiale après son premier quart de siècle.

76. Je ne voudrais pas oublier le personnel des Nations Unies. Les Etats Membres et leurs peuples lui ont une dette de gratitude, car le personnel du Secrétariat et des institutions de la famille des Nations Unies s'est montré tout dévoué à la cause qu'il sert : le bien-être de nos peuples. Qu'il sache combien nous apprécions sa valeur et l'intérêt impartial dont il fait preuve, qualités sans lesquelles on ne saurait concevoir l'Organisation des Nations Unies.

77. Au nom du Gouvernement de la Jamaïque et de tous les Jamaïquains où qu'ils soient, je réaffirme notre promesse de soutenir les Nations Unies, promesse sur laquelle vous pouvez compter aussi longtemps que l'Organisation poursuivra ses objectifs pour le bien de toute l'humanité.

78. Le PRESIDENT (*traduit du russe*) : Je donne la parole à S. E. M. Mitja Ribičić, président du Conseil exécutif fédéral de la République fédérative socialiste de Yougoslavie.

79. M. RIBIČIĆ² : Le Président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie m'a chargé de la tâche de vous faire part de son vif désir que les travaux de la présente session anniversaire soient couronnés de succès, que cette session donne une nouvelle impulsion aux activités de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle réaffirme les objectifs élevés de la Charte. Je tiens à souligner la volonté de la Yougoslavie de continuer d'œuvrer pour le raffermissement de l'autorité et du rôle de l'Organisation mondiale.

80. Nous célébrons l'anniversaire de l'ONU au moment où les peuples de la Yougoslavie fêtent le vingt-cinquième anniversaire de leur libération. La Yougoslavie nouvelle a été créée pendant la lutte contre les forces de l'agression, de la domination et du racisme et constitue un des reflets des changements progressistes profonds survenus dans le monde à la suite de la victoire sur le fascisme. Grâce aux succès remportés dans la lutte pour l'émancipation nationale et sociale, les relations dans notre communauté multinationale ont été assises sur la solide base de l'égalité de droits, de la solidarité et de l'autogestion. Cela a eu pour effet de promouvoir le développement économique et culturel du pays et d'établir des rapports sociaux fondés sur la contribution active des travailleurs dans tous les domaines de la vie sociale. C'est sur ces bases que reposent la stabilité de notre pays ainsi que les liens étroits et sa coopération avec les autres pays du monde.

81. Bien qu'elle ait obtenu des succès notables sur le plan économique, la Yougoslavie est encore un pays en voie de développement et, à l'intérieur de nos frontières, nous devons encore faire face aux problèmes des régions sous-développées. Par conséquent, les problèmes du développement dans le monde nous sont très proches. A notre avis, la solution rapide de ces problèmes est une condition essentielle du renforcement de l'indépendance et de l'égalité de droits de chaque pays et de la stabilisation des relations internationales.

82. Aucun des grands conflits mondiaux n'a épargné la Yougoslavie dans le passé. Nous avons dû mener une lutte constante pour la sauvegarde de la souveraineté nationale, pour un développement social indépendant et une activité internationale libre. Nous sommes étroitement liés à la lutte des autres peuples pour la liberté et l'indépendance.

¹ Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

² L'orateur s'est exprimé en slovène. La version française de son discours a été communiquée par la délégation.

83. Pour nous, la coopération générale, avec tous les pays sur un pied d'égalité, constitue une condition indispensable pour notre développement ultérieur. Nous tâchons d'être un facteur actif et indépendant dans les affaires internationales et de contribuer, dans les limites de nos possibilités, à la compréhension et à l'établissement de rapports étroits entre les peuples. Notre coopération fructueuse avec la plupart des pays du monde nous a convaincus que les différences de toutes sortes qui existent entre les pays ne peuvent pas faire obstacle au développement de bonnes relations, si ces dernières sont fondées sur l'égalité de droits, la non-ingérence et le respect mutuel.

84. La politique de non-alignement est l'expression la plus adéquate d'une telle conception des relations internationales et de notre activité. La Conférence de Lusaka tenue à la veille de cette session anniversaire — conférence qui a été évoquée hier [1872^{ème} séance] d'une manière aussi remarquable qu'approfondie par le président Kaunda — a confirmé une fois de plus la détermination des pays non alignés de continuer à déployer des efforts pour renforcer le rôle de l'ONU et pour réaliser les principes de la Charte, qui sont identiques aux objectifs de la politique de non-alignement — je veux parler de ce mouvement général pour l'émancipation, l'indépendance, la coexistence, la paix, la sécurité et le développement.

85. Les peuples yougoslaves voient, dans la stricte application des principes de la Charte par tous les pays sans égard à leurs dimensions, leur niveau de développement et leur système socio-politique ou économique, un instrument irremplaçable dans la lutte pour l'indépendance et l'égalité de droits des Etats et des peuples pour assurer les droits et la liberté de l'homme, pour libérer définitivement l'humanité des horreurs de la guerre, de l'agression et de toute autre violence dans les rapports entre les Etats, pour éliminer le sous-développement économique et social dans le monde, pour liquider le colonialisme, le racisme, la politique d'*apartheid*, ainsi que toutes les autres formes d'asservissement de l'homme. Afin de s'attaquer à ces problèmes universels avec succès, notre organisation elle-même doit être universelle. Voilà la raison pour laquelle nous insistons sur la nécessité de restaurer les droits que possède la République populaire de Chine en vertu de la Charte.

86. Dans les événements les plus récents en Europe — qui ont inauguré un nouveau processus de coopération et de dépassement de l'héritage de la seconde guerre mondiale et de l'affrontement de la longue période de guerre froide — nous trouvons une confirmation de la conception que nous avons toujours défendue, à savoir qu'il n'y a pas de problème, si complexe soit-il, qui ne saurait être résolu par des moyens pacifiques, pourvu qu'il existe la volonté d'appliquer la méthode de négociations et de respecter les intérêts légitimes de tous les peuples et de tous les pays.

87. Or, un tel développement positif en Europe ne peut assurer qu'une stabilité relative tant que s'accumulent au Moyen-Orient et en Méditerranée — au seuil même de l'Europe — des contradictions compor-

tant le danger d'un conflit armé aux proportions plus vastes.

88. A notre avis, la continuation de la politique de force et de conquêtes territoriales au Moyen-Orient non seulement représente un risque imminent d'extension de la guerre dans cette région, mais aussi compromet sérieusement les perspectives des négociations poursuivies et de la détente réalisée jusqu'à présent dans d'autres régions. Il est, en effet, inadmissible que, depuis plus de trois ans, des territoires arabes conquis soient maintenus sous l'occupation et que les décisions du Conseil de sécurité relatives à la liquidation des séquelles de l'agression israélienne soient ignorées.

89. Nous sommes saisis de nombreuses propositions pour la solution de la crise au Moyen-Orient, mais il nous semble que les auteurs de ces propositions ne donnent pas des preuves suffisantes de leur ferme intention de persévérer dans la recherche des solutions réalistes qui permettraient de résoudre le problème dans son ensemble. Aujourd'hui, il est devenu clair à tous que le mouvement palestinien de libération constitue un facteur qui ne peut pas être ignoré lors de la recherche d'une solution. Cependant, la nécessité de reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien n'est pas encore admise par tous. Le Gouvernement yougoslave considère que cette session solennelle offre l'occasion et impose le devoir d'attacher une attention particulière à ce problème exceptionnel et de contribuer à la recherche d'une solution définitive. A cet égard, un rôle et une responsabilité particuliers incombent aux grandes puissances.

90. En Asie du Sud-Est, au lieu de nous rapprocher d'une solution pacifique fondée sur le respect des droits du peuple vietnamien et des autres peuples de l'Indochine à la liberté et à l'autodétermination, l'intervention militaire étrangère s'est étendue à de nouveaux pays. Cela a pour effet de prolonger les souffrances des peuples et d'augmenter les dégâts matériels, ce qui nous éloigne, nous en sommes convaincus, d'une solution qui serait fondée sur l'autodétermination des peuples de cette région.

91. Dans le sud de l'Afrique, le colonialisme, le racisme et la politique d'*apartheid*, qui se maintiennent par la violence la plus brutale exercée contre des millions d'êtres humains et violent les droits fondamentaux de l'homme, menacent également l'indépendance des peuples d'Afrique déjà émancipés et la paix mondiale.

92. A la source de ces conflits et de ces crises se trouve la politique de force et d'imposition de diverses formes de subordination. Or, il serait difficile d'envisager la solution de ces conflits et l'établissement d'une paix durable dans le monde si cette politique n'était pas éliminée.

93. Une telle situation dans le monde nous inquiète à juste titre. Il nous semble, cependant, que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. Nous en voyons la raison, tout d'abord, dans le fait qu'un nombre croissant de pays et de peuples se refusent à devenir l'objet de marchandages de toutes sortes et

sont décidés à jouer un rôle actif dans l'évolution des relations mondiales.

94. Les éminents représentants des Etats Membres qui ont pris la parole au cours de ce débat ont exprimé d'une manière unanime le désir que les imperfections de l'Organisation des Nations Unies soient surmontées et qu'un programme positif d'action future soit élaboré. C'est à bon droit que les peuples que nous représentons attendent cela de nous. Il est de notre devoir de nous engager à fond dans ce sens.

95. La façon dont la session anniversaire s'est déroulée jusqu'à présent nous fait espérer que nos efforts communs seront couronnés de succès et que l'espoir de la communauté internationale de voir adopter à cette session des documents ayant le caractère de programme d'action sera satisfait, au moins partiellement. Les documents que nous avons adoptés ou qui seront adoptés contiennent un vaste programme d'action à long terme dans certains domaines décisifs des relations internationales et ont pour effet de promouvoir une prise de conscience concernant la nécessité de démocratiser les rapports internationaux dans leur ensemble. Ces documents reflètent l'état actuel des choses, mais aussi l'intention d'aller de l'avant dans la voie de la compréhension et de la coopération internationales.

96. La Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, qui a été adoptée à l'unanimité à la Sixième Commission [A/8082, par. 8], montre à quel point nous avons pris conscience du fait que non seulement il est possible, mais aussi indispensable de développer, dans tous les domaines, la coopération et l'amitié entre les peuples et les Etats. Il va sans dire que ce document, en soi, n'offre pas encore une garantie que ces rapports se développeront partout avec succès et sans entraves, mais nous nous sommes mis d'accord, d'une manière précise, sur le contenu de principes qui seuls peuvent promouvoir la coopération internationale fondée sur l'égalité de droits et conforme à l'intérêt de tous les pays.

M. Hambro (Norvège) reprend la présidence.

97. Le document sur la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [A/8124 et Corr.1, par. 10] représente la première action entreprise par les Nations Unies sur tous les fronts en vue d'atteindre les buts fondamentaux de la Charte concernant le progrès social et l'instauration de meilleures conditions pour tous. Dans ce document, nous avons pris position d'un commun accord en faveur de changements structurels dans l'économie mondiale et dans les relations économiques internationales et nous avons tracé les lignes d'action indispensables pour assurer un développement harmonieux et la stabilité dans le monde. La mise en œuvre sans défaillance de ce document lui assignerait une place historique dans les efforts que la communauté internationale est en train de déployer afin de résoudre l'un des problèmes vitaux du monde contemporain.

98. Avec le programme d'action pour la décolonisation [A/8086, par. 40], nous avons attiré l'attention sur le caractère inadmissible de la situation actuelle dans ce domaine et nous avons assumé l'obligation d'aider la lutte des peuples qui se trouvent encore sous le joug colonial.

99. Nous comptons à juste titre qu'il sera également possible de réaliser un accord sur l'adoption d'autres décisions importantes.

100. Si l'adoption de ces documents est suivie d'une action résolue pour leur mise en œuvre, nous aurons franchi une nouvelle étape pour ce qui est tant des relations internationales que du renforcement de notre organisation.

101. Nous sommes conscients des imperfections du monde d'aujourd'hui dans lequel — au moment même où nous cherchons les moyens de libérer l'homme de la peur d'être anéanti — nous entendons le grondement de nouvelles explosions nucléaires qui nous rappellent non seulement les dangers auxquels nous sommes exposés, mais aussi les grandes responsabilités qui nous incombent. Ce qui fait la force de l'ONU, ce n'est pas la dissimulation des réalités et le rejet de la responsabilité sur autrui, mais l'affrontement des réalités et notre détermination d'œuvrer ensemble afin d'effectuer des changements positifs dans le monde où nous vivons. C'est par des faits et non point seulement par des paroles que nous devons justifier l'espoir que les peuples placent dans l'avenir, ainsi que leur confiance dans l'efficacité des Nations Unies.

102. En terminant, permettez-moi d'adresser au Secrétaire général, U Thant, les remerciements du Gouvernement yougoslave pour les efforts inlassables qu'il accomplit dans le but de renforcer cette organisation mondiale.

103. Le PRESIDENT : Je donne la parole à S. E. M. Jean-Bedel Bokassa, président de la République centrafricaine.

104. Le président BOKASSA : Monsieur le Président, en cette occasion solennelle, je voudrais tout d'abord vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de cette session commémorative. Ce choix est la reconnaissance, la consécration unanime de vos qualités personnelles et le témoignage de l'estime que tous nous portons au peuple norvégien.

105. Je suis également très heureux de rendre hommage à votre prédécesseur, Mme Angie Brooks-Randolph, dont l'élection l'année dernière avait honoré, à travers le Libéria, le continent africain tout entier et qui a dirigé avec talent les travaux de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

106. C'est aussi pour moi un plaisir que de féliciter et de remercier le Secrétaire général, U Thant, pour son action inlassable en faveur de la paix et de la sécurité internationales, tant au sein de l'Organisation des Nations Unies que dans les organisations inter-

régionales comme l'Organisation de l'unité africaine où, à plusieurs reprises, il est venu apporter aux Etats membres son appui, son encouragement et ses sages conseils.

107. Que les collaborateurs du Secrétaire général veuillent bien trouver ici toutes nos félicitations pour leur contribution efficace au renforcement des structures de notre organisation.

108. Qu'il me soit permis de saluer, au nom du peuple et du Gouvernement centrafricains, les Fidji pour leur accession à l'indépendance et à la souveraineté internationale, et pour leur admission au sein de notre grande famille.

109. Enfin, au nom de la République centrafricaine, j'adresse les salutations fraternelles du peuple centrafricain, ainsi que ses vœux chaleureux de bonheur, de prospérité et de paix aux peuples des Nations Unies ici représentés par leurs éminents chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation.

110. Mille neuf cent soixante-dix est l'année des grandes commémorations. C'est d'abord le vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies; c'est ensuite le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. C'est enfin l'aboutissement de la première Décennie des Nations Unies pour le développement.

111. Le 26 juin 1945, à l'issue d'une guerre meurtrière qui a mis en péril l'équilibre du monde, des hommes de bonne volonté réunis à San Francisco fondèrent notre organisation, scellée par la Charte des Nations Unies. C'est ainsi qu'il y a 25 ans une nouvelle organisation internationale succédait à la Société des Nations. Profondément préoccupés des conséquences résultant de la guerre, les promoteurs de la Charte assignèrent à l'Organisation des Nations Unies des buts précis : maintenir la paix et la sécurité internationales; développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes; réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion; être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

112. Il convient de souligner que des idéaux aussi nobles ne pouvaient qu'emporter l'adhésion des Etats jouissant à l'époque d'une liberté totale.

113. Il y a lieu de réfléchir au rôle qu'a joué notre organisation pendant ce quart de siècle et de tracer la voie que les Etats Membres devraient suivre pour corriger les erreurs du passé et rendre cette organisation plus efficace à l'avenir. L'Organisation des Nations Unies fut la réponse du monde à la catastrophe, à la quête que l'homme poursuit inexorablement pour

la paix comme pour l'amélioration générale de la condition humaine et les relations harmonieuses entre les peuples.

114. S'il paraît difficile de dresser un bilan triomphal dans tous les domaines, il n'en demeure pas moins que des résultats concrets ont été acquis. Certains conflits ont reçu des solutions pacifiques grâce à l'action de l'Organisation des Nations Unies. Notre organisation s'achemine pas à pas vers l'universalité et englobera, dans un futur que nous espérons proche, toutes les nations éprises de paix et de justice. Les organisations spécialisées — FAO, OMS, UNESCO, ONUDI et d'autres — ont eu une activité appréciable. Ces changements ont été accueillis avec joie et représentent des progrès que l'on ne saurait méconnaître. Mais, malheureusement, nous devons constater que certains principes de la Charte ne sont pas encore observés. La paix demeure constamment troublée par l'existence de nombreux conflits dans plusieurs parties du monde soit sous forme de guerres chaudes, soit à l'état larvé.

115. La course aux armements éloigne de jour en jour l'échéance du désarmement. La division internationale du travail, savamment entretenue par certains, creuse un fossé de plus en plus profond entre un monde superindustrialisé, repu et satisfait, et un monde où la faim, la maladie, l'ignorance, le dénuement et la misère sont le lot quotidien de centaines de millions d'êtres humains.

116. Des peuples entiers sont encore maintenus dans les chaînes du colonialisme et sont l'objet du mépris des racistes tandis que le néo-colonialisme continue d'exploiter les peuples récemment libérés et tente de maintenir et de consolider ses intérêts en organisant, en aidant, en encourageant des activités subversives et des complots destinés à changer par la violence le régime des Etats dans lesquels le néo-colonialisme estime ses intérêts menacés.

117. Les tentatives visant à détruire partiellement ou totalement l'intégrité territoriale des Etats sont encore monnaie courante pour les impérialistes, pour des colonialistes et des néo-colonialistes, pour qui l'indépendance des Etats ne constitue qu'un paravent pour la perpétuation de leur exploitation.

118. En dépit du principe de la non-ingérence dans les affaires d'autrui et du principe du respect de la souveraineté nationale, certains Etats continuent à orchestrer des campagnes de calomnie et de dénigrement dans leur presse nationale contre d'autres Etats.

119. Si l'énumération des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels contenue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme donne entière satisfaction, l'absence totale d'un mécanisme international de protection de ces droits rend cette énumération quasiment théorique, académique et spéculative.

120. Bref, nous devons constater que la paix sociale, la paix économique et la paix tout court restent encore à atteindre.

121. En effet, le Moyen-Orient suscite encore des inquiétudes. La tension et l'angoisse y règnent malgré le cessez-le-feu résultant du plan Rogers. Nous saluons l'attitude compréhensive des parties intéressées qui l'ont accepté et nous les exhortons à entamer sans plus tarder des négociations devant aboutir à une paix juste et durable dans cette région, une paix qui permettra de trouver une solution humaine à l'angoissant problème palestinien, par la stricte application de la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.

122. En Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe, au Mozambique et en Guinée (Bissau), la dignité de l'homme de couleur est sans cesse bafouée. Ses droits fondamentaux et inaliénables à l'autodétermination sont constamment foulés aux pieds, en dépit de toutes les résolutions des Nations Unies. L'alliance impie qui s'est nouée en Afrique australe entre les forces du colonialisme portugais et celles du racisme de Pretoria et de Salisbury en vue de maintenir la suprématie de la minorité blanche est intolérable.

123. Nous dénonçons et condamnons sans appel l'attitude hypocrite de certains pays qui non seulement encouragent les régimes exécrables établis en Afrique australe et la politique lusitanienne dans les prétendus territoires portugais, mais continuent à vendre et à livrer des armes à ces régimes racistes et colonialistes en vue de perpétuer la domination blanche en Afrique australe et de favoriser la reconquête de l'Afrique à partir de ces bastions diaboliques.

124. Cette politique, dénoncée par la dernière Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abéba³ et par celle des pays non alignés tenue à Lusaka, a fait l'objet d'une déclaration [A/8121] que le président Kenneth Kaunda a présentée aux Nations Unies. A ce propos, nous invitons les pays directement ou indirectement intéressés à prendre en considération les propositions contenues dans cette déclaration.

125. L'impuissance de l'Organisation des Nations Unies trouve par ailleurs son origine, à notre avis, dans le non-respect des principes fondamentaux par les membres les plus influents de ses organes essentiels. Nous pensons tout particulièrement au Conseil de sécurité. Responsable du maintien ou du rétablissement de la paix, le Conseil de sécurité devrait pouvoir faire appliquer ses décisions par les Etats Membres. Malheureusement, cet organe est devenu le champ clos où s'affrontent des blocs antagonistes, qui paralysent l'action commune par l'usage exorbitant d'un droit de veto devenu intolérable.

126. Pis encore, certaines grandes puissances, au mépris des dispositions de la Charte et moyennant des concessions occultes et l'acceptation tacite du partage du monde en zones d'influence, s'arrogent le droit de régler à huis clos des problèmes internationaux touchant à la vie de millions d'êtres humains. Ces problèmes devraient être discutés au sein de la plus grande assemblée mondiale, c'est-à-dire au sein des Nations Unies, où tous les Etats Membres sont égaux, quelle

que soit leur puissance économique, militaire et démographique, et sont conjointement responsables devant les peuples de la paix du monde.

127. Devant cette situation, nous nous posons la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies doit rester impuissante et immobile ou si, au contraire, elle ne doit pas entreprendre une action énergique en vue d'instaurer le monde meilleur dont elle a donné l'espoir à l'humanité. Notre réponse est l'affirmation de la nécessité de cette action.

128. La célébration du vingt-cinquième anniversaire doit nous permettre d'intensifier les efforts visant à renforcer l'Organisation et à améliorer son efficacité, à redonner foi dans ses objectifs et à lui insuffler un dynamisme nouveau dans sa longue marche vers la paix entre les nations, la coopération entre les peuples, l'équilibre et l'harmonie de l'humanité, la paix et la prospérité pour tous.

129. Aussi convient-il, en prenant pour base la proposition de l'Union soviétique présentée l'année dernière et relative au renforcement de la paix et de la sécurité internationales⁴, d'insister sur l'urgence de la conclusion d'un traité universel de désarmement général et complet placé sous un contrôle international et efficace, et de l'adoption de mesures appropriées pour réduire les tensions et renforcer la confiance et la coopération entre les Etats.

130. Si la conquête de la Lune est une source de fierté pour l'homme, si le fait de poser les pieds, puis de marcher sur cette planète si lointaine et si proche à la fois est la formidable démonstration des possibilités infinies de l'intelligence, du savoir, de la volonté et de la richesse, ne conviendrait-il pas cependant, avant tout, de consacrer l'extraordinaire puissance que ces éléments conjugués donnent à l'humanité à résoudre sur la Terre les problèmes de la misère, de l'ignorance, de la maladie et de la faim, qui restent encore le lot de la majorité de ses habitants ?

131. La décennie qui s'achève a démontré l'égoïsme des pays "nantis" et la faillite des organisations internationales en ce qui concerne l'amélioration du sort des pays pauvres, qui ont pourtant souvent été à l'origine de la richesse des premiers. Les écarts augmentent. Les obstacles continuent à se dresser dans les rapports économiques. Les plans qui sont établis pour y faire face sont fragmentaires ou risquent de créer de nouvelles anomalies, et les ressources financières ou techniques que l'on y consacre sont d'une insuffisance navrante.

132. Mais si la première Décennie des Nations Unies pour le développement a été un échec dans la mesure où elle n'a abouti qu'à un nombre très limité de réalisations concrètes, nous espérons que les multiples recherches et études effectuées pendant ces 10 dernières années et qui étaient nécessaires dans bien des cas ont été riches d'enseignement et que la deuxième

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 103 de l'ordre du jour, document A/7903, par. 7.

³ Tenue du 1er au 3 septembre 1970.

Décennie, sur laquelle se fondent tant d'espoirs légitimes, consacrer une sincère volonté de coopération et de justice de la part des pays riches.

133. Certes, la Décennie n'est pas une formule magique. Cependant, elle devrait affirmer les responsabilités des puissances industrielles dans l'établissement d'un ordre international satisfaisant, dans le développement des réflexes de coopération qui, seuls, faciliteront la libération des échanges, les mouvements de capitaux à long terme et l'essor d'une politique dynamique de développement du tiers monde. L'Organisation des Nations Unies doit exercer son influence dans ce sens.

134. Dans le domaine financier, nous constatons que les pays en voie de développement obtiennent une aide financière dans les conditions les plus défavorables, qui appauvrissent considérablement leurs réserves en devises, pourtant nécessaires au maintien d'un taux suffisant d'importation de biens d'équipement. Il est indispensable de mettre un terme à cet engrenage de l'endettement, qui entrave la croissance économique et empêche l'amélioration des niveaux de vie.

135. Cependant, s'il est évident que les pays en voie de développement reconnaissent la nécessité de capitaux étrangers, il est absolument nécessaire que cette aide soit dépolitisée. Les organismes financiers internationaux et nationaux, dans le cadre de l'aide bilatérale, doivent adopter une attitude souple permettant aux pays en voie de développement d'accroître leur capacité économique.

136. Nous estimons également que les institutions spécialisées des Nations Unies doivent être libérées de l'influence abusive de certains Etats qui n'hésitent pas à retarder, voire à bloquer et boycotter, l'examen des dossiers présentés par tel ou tel Etat dont ils n'apprécient pas l'orientation politique.

137. La République centrafricaine, pour sa part, dénonce et continuera à dénoncer ces manœuvres, quels que soient leurs auteurs.

138. Ces institutions devraient notamment accorder plus d'audience à certains projets capitaux pour les pays en voie de développement — et surtout pour les plus défavorisés d'entre eux tels que les pays sans littoral — lorsque, pour des raisons diverses, ces projets ne trouvent pas de financement dans le cadre de l'assistance bilatérale ou auprès de bailleurs de fonds privés.

139. La République centrafricaine a conscience que l'aide extérieure ne peut produire d'effet qu'appuyée par un effort national. Pour remédier à l'état de sous-développement de mon pays, j'ai, dès mon accession à la magistrature suprême, institué "l'opération Bokassa", afin d'édifier une nation forte, indépendante et prospère grâce au travail de tous les Centrafricains mobilisés dans une guerre contre la terre inculte et dans la lutte contre tous les obstacles néo-colonialistes et autres dressés sur la voie du développement économique, social et culturel de notre pays.

140. Les objectifs sociaux et économiques que poursuit la République centrafricaine sont clairement définis et inscrits dans la charte du parti national, le MESAN (Mouvement d'évolution sociale de l'Afrique noire). C'est le credo de notre politique d'indépendance, de développement et de coopération. Il s'agit de "nourrir, loger, soigner, vêtir et instruire". Pour ce faire, de gros efforts ont été réalisés dans le domaine de l'infrastructure sociale. Dans le domaine économique, nos principales productions — coton, café, tabac, bois, diamant, uranium, etc. — ont doublé et même triplé, dépassant ainsi tous les espoirs et les prévisions de notre plan de développement.

141. Si nous sommes décidés à fonder notre développement, avant tout, sur l'effort national, nous sommes cependant convaincus des vertus de la coopération dans tous les domaines et à tous les niveaux : coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et internationale. Mais cette coopération, nous la voulons inconditionnelle, sans arrière-pensée de domination, d'intimidation ou de paternalisme. Nous la voulons capable d'assurer la réalisation des buts et exigences de l'Organisation des Nations Unies.

142. Nous sommes confrontés chaque jour avec les grands problèmes de production, de transformation, de transport et de vente à des prix rémunérateurs. Cette question des prix rémunérateurs est, nous le savons, reprise dans les résolutions de la deuxième Décennie. L'établissement de ces prix, qui doivent permettre à des centaines de millions d'hommes de vivre, enfin, une vie décente et digne, ne dépend pas seulement de préférences généralisées ou spéciales; il dépend aussi, et en premier lieu, d'un concept nouveau dans les relations économiques et les lois du marché entre les Etats développés et les autres.

143. Il est incontestablement juste et moral que les prix des produits agricoles, qui sont la base de la production de tant de pays en voie de développement, tiennent réellement compte du travail fourni par ceux qui font sortir ces produits du sol.

144. Mon pays a eu l'honneur de proposer, à New Delhi, que soient recherchés les moyens d'établir des prix rémunérateurs pour les produits primaires exportés. S'appuyant sur l'Article 55 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que "les Nations Unies favoriseront le relèvement des niveaux de vie", et sur le rapport de la première commission de la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept — rapport qui figure dans la Charte d'Alger⁵ —, cette proposition, adoptée à l'unanimité lors de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, est devenue la résolution 20 sur le revenu minimum agricole. Le Secrétaire général de la Conférence a été chargé de rechercher

"les grandes lignes d'une première étude sur la possibilité de définir les éléments d'un revenu agricole

⁵ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2 : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), p. 473.

minimal pour les producteurs, salariés ou non, de produits primaires des pays en voie de développement et les liens qui devaient être établis entre ce revenu agricole minimal et une organisation des échanges des produits primaires présentant un intérêt pour ces pays⁶.

145. J'en relance l'idée du haut de cette tribune. Cette recherche intéresse 90 p. 100 de la population de mon pays, 90 p. 100 aussi de la population de l'Afrique tout entière, et sensiblement le même pourcentage de la population de nombreux autres pays où certains prix agricoles n'ont pas augmenté d'un centime et ont parfois même baissé. C'est cette stagnation ou cette régression qui fait que le fossé entre pays développés et pays pauvres s'élargit chaque jour davantage au lieu de se combler.

146. La deuxième décennie des Nations Unies doit être à la fois la deuxième Décennie du développement et celle du désarmement. Je crois qu'il serait inutile de parler de décennie du désarmement si, dans le même temps, l'accumulation et la multiplication des situations de misère, de faim et de frustration ne donnaient à des centaines de millions d'hommes, qui n'auraient plus à redouter une mort apocalyptique par les armes modernes, que l'ultime voie d'une mort différente, mais finalement tout aussi définitive. Je crois aussi qu'il serait inutile de parler de Décennie du développement si, également dans le même temps, l'accumulation et la multiplication de moyens de destruction violente ne laissaient peser sur le monde l'effroyable menace de conflits thermonucléaires.

147. Dans le contexte actuel de notre monde troublé, nous ne pouvons que souhaiter que la deuxième Décennie soit la conjugaison de celle du développement et de celle du désarmement. Les deux sont finalement liées, inséparables, et elles doivent se fondre, sinon dans la lettre du moins dans l'esprit, dans une décennie de la coopération pacifique pour le bonheur de tous les peuples.

148. En célébrant ce vingt-cinquième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies doit entendre non seulement rendre hommage à ses illustres fondateurs, non seulement louer et stimuler ses animateurs qui sont ici présents, les illustres chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation, mais parachever son universalité en recevant en son sein tous les Etats, petits et grands, qui acceptent de se soumettre aux principes de la Charte et dont l'absence aux Nations Unies est aussi injuste que dangereuse.

149. Puisse ce vingt-cinquième anniversaire amener toutes les nations à partager et à respecter l'esprit et la lettre de la Charte, qui demeurent le fondement de la paix et de la fraternité entre les hommes. Vive l'Organisation des Nations Unies pour que vive la paix dans le monde !

150. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Yen Chia-kan, premier ministre de la République de Chine.

151. M. YEN (*traduit du chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter les félicitations les plus chaleureuses du Gouvernement et du peuple chinois à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. En cette session historique, votre élection à ces hautes fonctions constitue un hommage mérité à votre contribution éminente à la diplomatie internationale. Je voudrais aussi rendre hommage à votre distingué prédécesseur, Mme Angie Brooks-Randolph, qui, durant sa présidence de la vingt-quatrième session, a fait preuve d'une maîtrise qui fait honneur à son sexe, à son pays et au continent africain.

152. Nous sommes ici pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Il est encourageant de constater que cette organisation mondiale a survécu avec succès aux troubles et aux conflits d'un quart de siècle.

153. Ce vingt-cinquième anniversaire est, et doit être, l'occasion aussi bien de se réjouir que de méditer. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la foi inébranlable de mon gouvernement dans les buts et les idéaux si nobles que proclame la Charte. Nous entretenons l'espoir que, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU exercera une influence de plus en plus grande et pourra ainsi faire des objectifs et des principes de la Charte une réalité.

154. Quand les hommes d'Etat du monde entier se sont réunis à San Francisco en 1945 pour donner à la Charte sa forme définitive, la guerre venait de se terminer en Europe et il restait à gagner la guerre du Pacifique. Mon pays, victime depuis 1931 d'une agression militaire massive, se débattait encore dans les affres d'une lutte mortelle. Une amère expérience nous a appris que, sans une organisation internationale forte et efficace, aucune nation ne saurait connaître la sécurité. La Société des Nations, que, dès le début de l'agression étrangère, nous avions saisie conformément à l'Article 10 du Pacte, n'avait pas répondu à nos espoirs. Rappelons que l'Article 10, qui prévoyait la garantie mutuelle de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les Membres de la SDN, était, selon le président Wilson, "la clef de voûte de tout le Pacte" et la condition *sine qua non* de tout système valable de sécurité collective. La délégation chinoise à la Conférence de San Francisco, se souvenant que la SDN n'avait pas réussi à tenir la promesse du Pacte, était prête à donner son plein appui à toute proposition tendant à doter l'Organisation de toute l'autorité voulue pour maintenir la paix et la sécurité internationales. De plus, la délégation chinoise proposait que la Charte prévoie spécifiquement que le règlement des conflits internationaux soit conforme aux principes de la justice internationale si l'on voulait que la nouvelle organisation soit efficace et durable.

155. La Charte que nous connaissons aujourd'hui a résulté de compromis entre divers points de vue et positions qui reflétaient l'existence d'ambitions rivales et d'idéologies contradictoires dans le monde. Il est certain, cependant, que la Charte pose les règles fondamentales de conduite internationale dont tous les

⁶ *Ibid.*, p. 40 et 41.

Etats Membres se sont engagés à s'inspirer. La Charte exprime les idéaux de liberté, de paix et de justice. C'est là le résultat d'années de luttes sanglantes contre l'agression et le totalitarisme. Pour cela, le monde a payé un lourd tribut.

156. L'ONU est une association volontaire d'Etats souverains qui se proposent d'atteindre divers objectifs communs. Le premier de ces objectifs est avant tout de "préserver les générations futures du fléau de la guerre". La Charte interdit catégoriquement l'usage unilatéral de la force, sauf en cas de légitime défense. S'il y a agression, c'est par la force collective de tous les Etats Membres qu'il faut lui résister.

157. Malheureusement, un quart de siècle après la création de l'Organisation des Nations Unies, il reste encore à préserver l'humanité du fléau de la guerre. Peu de progrès ont été réalisés dans la voie d'un ordre international fondé sur le droit et la justice. Au contraire, il y a eu une tendance croissante de la part des Etats à utiliser la force et la violence comme moyens de résoudre leurs différends internationaux. Pourtant, d'aucuns n'hésitent pas à violer l'esprit et la lettre de la Charte afin d'apaiser les agresseurs. C'est là exalter la force aux dépens des principes. C'est là saper la base même de l'Organisation des Nations Unies.

158. Dans le monde d'aujourd'hui, l'usage de la force prend quelquefois des formes beaucoup plus subtiles et raffinées que l'invasion armée. L'agresseur véritable s'abrite derrière une façade de rhétorique pompeuse et abandonne les viles besognes à des éléments autochtones formés soit par des agents étrangers, soit dans les pays étrangers, qui sont pénétrés de l'idéologie subversive et qui sont passés maîtres dans l'art du sabotage et de l'assassinat, comme dans celui de l'insurrection armée. S'il se révèle que cela ne suffit pas à atteindre le but désiré, de prétendus "volontaires" étrangers peuvent être appelés en renfort. Il s'agit de créer le chaos et la confusion pour faciliter la prise finale du pouvoir.

159. L'exportation de la violence subversive sous une forme ou sous une autre est devenue une affaire florissante. Dans les parties vulnérables du monde, rares sont les pays à l'abri de ses effets néfastes, et cet article de commerce subreptice est exporté sous les étiquettes de "liberté", "indépendance" et "libération nationale".

160. A ce propos, je voudrais dire sans ambiguïté que mon gouvernement, l'un des tout premiers à lever l'étendard de l'anticolonialisme en Asie, apporte son plein appui aux luttes implacables que les peuples sous domination coloniale mènent pour leur libération nationale. Nous nous félicitons de ce qu'actuellement plus de la moitié des Membres de l'Organisation des Nations Unies représentent des nations qui se sont libérées du joug colonial pour devenir des Etats indépendants depuis 1945. Mais il faut souligner que dans certaines parties du monde beaucoup de prétendues révolutions nationales ne visent pas à renverser la domination coloniale; il s'agit en réalité de

subversion au sein de pays qui sont déjà libres et indépendants.

161. Au cours des années, l'Organisation des Nations Unies a progressivement cessé d'être l'instrument de sécurité collective que voyaient en elle ses fondateurs, pour devenir ce que feu Dag Hammarskjöld, dans l'introduction à son dernier rapport annuel sur les travaux de l'Organisation en 1961⁷, a appelé "un mécanisme statique de conférences". En ce qui concerne l'élimination de l'agression et le maintien de la paix et de la justice, elle s'est montrée timorée et indécise. La seule exception à cet état de choses a été la décision prise en juin 1950 par le Conseil de sécurité [*résolution 83 (1950)*] d'employer la force pour s'opposer à l'agression communiste en Corée. L'Organisation a condamné les communistes chinois comme agresseurs en Corée. L'action collective en Corée a représenté la plus haute expression de l'effort des Nations Unies pour réaliser les idéaux de la Charte. Mais l'Organisation n'a pas atteint le but ultime, qui était d'unifier la Corée. C'est pourquoi la guerre du Viet-Nam était inévitable, car on peut affirmer qu'elle est le prolongement de la guerre de Corée.

162. Naturellement, l'Organisation des Nations Unies a d'autres raisons d'être que celle d'agir en cas de menaces contre la paix et d'actes d'agression. L'aspiration commune de tous les hommes, exprimée dans la Charte, est de parvenir à se libérer non seulement de la crainte de la guerre, mais aussi de la misère, de la maladie, de l'ignorance et de l'oppression. Mon gouvernement souhaite saisir cette occasion pour louer les résultats remarquables que l'ONU et les organismes qui lui sont reliés ont obtenus dans le domaine social, humanitaire et économique. Mais, si importantes que soient ces activités, elles sont subordonnées au maintien de la paix et de la sécurité. Car, si l'Organisation échoue dans sa tâche principale, elle se trouvera confrontée à un avenir incertain quels que puissent être ses succès par ailleurs.

163. Bien loin de moi l'intention de dénigrer les contributions que l'Organisation a apportées et continue d'apporter à la cause de la paix. Je ne veux pas non plus donner à entendre que l'Organisation ne commencera pas un jour à fonctionner de la façon envisagée par ses fondateurs. J'espère ardemment qu'il en sera ainsi. Mais il n'en reste pas moins que, jusqu'à maintenant, l'Organisation des Nations Unies n'a exercé la plupart du temps qu'une influence superficielle.

164. A ce propos, il faut rendre hommage aux opérations volontaires de maintien de la paix, qui ont été mises sur pied depuis la crise de Suez en 1956. Ces opérations ont montré leur efficacité aussi bien en isolant ou en localisant des conflits armés qu'en rétablissant l'ordre et la stabilité dans les régions menacées. Au Moyen-Orient, la Force d'urgence des Nations Unies est parvenue à maintenir la paix pendant 10 ans. Au Congo, les opérations ont permis à cet Etat du cœur de l'Afrique qui venait à peine d'accéder à l'indépendance d'échapper au démembrement. La pré-

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Supplément No 1A.

sence de l'Organisation des Nations Unies a contribué à maintenir l'ordre à Chypre. Ces résultats sont dignes d'admiration et mettent en évidence la remarquable capacité de dissuasion des forces symboliques et non combattantes que l'ONU emploie au service de la paix.

165. Les opérations de maintien de la paix sont cependant bien loin de correspondre au type d'actions militaires coercitives prévues par la Charte lorsque la paix est rompue ou lorsqu'un acte d'agression est commis. Ces opérations permettent avant tout de suspendre les événements et sont utiles dans la mesure où elles permettent de gagner du temps pour aboutir à un règlement politique. Elles ne peuvent être organisées qu'avec le consentement des parties au conflit. Le monde a observé, pendant la guerre du Moyen-Orient en 1967, ce qui peut se produire quand ce consentement est brusquement retiré à un moment critique. Cela nous rappelle de façon concrète à quel point la base sur laquelle repose le maintien de la paix est fragile. Et l'incapacité constante des Etats Membres de se mettre d'accord sur la façon dont les opérations de maintien de la paix doivent être autorisées, dirigées ou financées introduit un élément d'incertitude en ce qui concerne les opérations futures.

166. En cette année anniversaire, l'humeur générale semble être à une vive inquiétude quant à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Partout on reconnaît la nécessité de renforcer l'Organisation dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Mon gouvernement partage pleinement cette inquiétude.

167. Toutefois, il est regrettable que certains saisissent cette occasion pour assimiler le renforcement de l'Organisation des Nations Unies à l'admission du régime communiste chinois. Rien ne saurait être plus ridicule. Il est impossible que l'ONU ne sache pas distinguer le bien du mal. Il va de soi qu'elle ne peut donner sa bénédiction à ce qu'elle a condamné.

168. Ceux qui se font les champions de la cause de Pékin invoquent généralement le prétendu principe d'universalité. Il me semble, pourtant, que l'aptitude de l'ONU à maintenir la paix et la sécurité, ainsi qu'à favoriser le progrès social et l'amélioration du niveau de vie, ne dépend pas de sa force numérique. Le plus important, et de loin, c'est bien de savoir si ses membres sont inspirés par des idéaux communs, s'ils sont prêts à s'y conformer et s'ils ont la volonté de s'acquitter des obligations qu'ils ont solennellement contractées. Admettre, au nom de l'universalité, un régime qui glorifie la guerre et la violence, qui a fait du renversement des gouvernements établis le but principal de sa politique étrangère, c'est nier les buts fondamentaux de la Charte et, par conséquent, saper les bases mêmes de l'Organisation des Nations Unies. Loin de renforcer l'Organisation, c'est là le plus sûr moyen de la détruire.

169. Je dois insister autant qu'il me sera possible sur le fait que le régime communiste chinois du continent est un régime qui croit que "la tâche centrale et la forme suprême de la révolution, c'est la conquête du pouvoir par la lutte armée, c'est résoudre le problème

par la guerre"⁸. Il est convaincu que, selon les mots de Mao Tsé-toung, "il n'est possible de transformer le monde qu'avec le fusil"⁹. La constitution du parti communiste chinois définit la politique du régime comme visant à renverser "l'impérialisme ayant à sa tête les Etats-Unis, le révisionnisme moderne ayant à sa tête la clique de renégats révisionnistes soviétiques et les réactionnaires de tous les pays". Dans son rapport politique présenté au neuvième Congrès du parti, en avril de l'année dernière, Lin Piao a déclaré en termes sans équivoque :

"... le mouvement révolutionnaire du prolétariat mondial et les peuples de divers pays vont énergiquement de l'avant. Les luttes armées des peuples du Viet-Nam, du Laos, de la Thaïlande, de la Birmanie, de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Inde et d'autres pays et régions d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine se renforcent constamment. Les masses sans cesse grandissantes des peuples et des nations opprimés acceptent cette vérité que la puissance politique sort du canon d'un fusil. Un mouvement de masse révolutionnaire, gigantesque et sans précédent a éclaté au Japon, en Europe occidentale et en Amérique du Nord, au "cœur même du capitalisme."

170. Il est donc parfaitement clair que la cible de l'agression communiste chinoise englobe la majorité des pays du monde, et que les zones d'agression couvrent cinq continents. Il est évident que le régime communiste chinois n'est pas seulement une source de troubles et d'instabilité pour toute l'Asie, mais aussi une menace pour la paix et la sécurité du monde entier. Admettre un tel régime serait contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et détruirait les principes élevés de droit et de justice sur la base desquels a été fondée notre organisation.

171. En outre, on a souvent prétendu qu'interdire l'entrée de l'ONU au régime communiste revenait à priver 700 millions de Chinois de leur représentation au sein de la communauté mondiale et à ignorer la réalité de l'existence du régime. En fait, le régime communiste chinois ne peut représenter 700 millions d'hommes. Il ne peut représenter qu'une infime fraction de la population chinoise, à peu près 2 p. 100. Même parmi cette infime fraction, tous ne sont pas des communistes bon teint. La plupart d'entre eux sont, selon les propres termes de Mao Tsé-toung, "des gens qui agitent le drapeau rouge pour s'opposer au drapeau rouge". Cette infime minorité piétine la masse du peuple chinois; elle va même jusqu'à appliquer une politique de famine afin de la réduire à sa merci, et pratique une cruauté et une répression inimaginables dont l'histoire de la Chine n'a jamais vu l'équivalent. Qui plus est, la structure tout entière de l'administration et du parti a été réduite à néant par ce qui a été appelé la "Révolution culturelle". A ce jour, le chaos et l'anarchie l'emportent sur le continent. Liu Chao-chi, soi-disant président du régime de Pékin, a été placé en résidence surveillée pendant plusieurs

⁸ Citations du président Mao Tsé-toung, Pékin, Editions en langues étrangères, 1967, p. 70.

⁹ *Ibid.*, p. 72.

années. Par suite de la montée du mécontentement populaire, le régime vacille au bord de la ruine. Comment pourrait-il représenter le peuple chinois dans la communauté internationale ?

172. Le peuple chinois est décidé à renverser ses oppresseurs. Si l'Organisation des Nations Unies ne peut, par souci de justice et de simple humanité, lui tendre une main secourable dans cette lutte et l'arracher à cet abîme de misère et de désespoir, du moins devrait-elle refuser d'apposer le sceau de l'approbation internationale sur le régime et de dénier, ce faisant, au peuple chinois le droit de lutter pour la liberté. Ce serait une tache indélébile sur le blason de l'Organisation si, contrairement aux principes exprimés dans la Charte, cela devait arriver.

173. Le succès ou l'échec du peuple chinois dans sa lutte pour la liberté est inextricablement lié à l'avenir de l'Organisation. Une Chine libre et démocratique contribuera dans une large mesure à la paix et à la sécurité, en Asie et dans le monde. Par contre, l'admission du régime communiste parmi les Nations Unies ne servirait pas la cause de la paix mondiale. Voilà le nœud du problème. Tel est le choix devant lequel est placée l'Organisation des Nations Unies.

174. A ce propos, je voudrais dire que, sous la direction du Gouvernement de la République de Chine, les masses chinoises dans leur ensemble, y compris celles du continent, sont déterminées à recouvrer leur liberté. Le Gouvernement de République de Chine est le seul gouvernement légitime de la Chine. La République de Chine est un Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies. La Charte la désigne comme un membre permanent du Conseil de sécurité. Sa position légitime au sein des Nations Unies ne peut être mise en question. Ce n'est qu'après son retour sur le continent que la liberté pourra être rendue au peuple chinois et la paix rétablie en Asie. Je voudrais citer les paroles du président Tchang Kai-chek à l'occasion de la fête nationale, le 10 octobre 1970 :

“Le Dr Sun Yat-sen, fondateur de notre république, a mené la révolution nationale pour apporter la liberté à la nation et la paix au monde. Sur le plan intérieur, son objectif principal était de construire une société où tous auraient des droits égaux et jouiraient du même bien-être. Sur le plan extérieur, il a cherché à contribuer à la liberté de l'homme et à la paix du monde.”

175. La recherche de la paix et de la sécurité internationales est, et continuera d'être, le but principal de notre époque. C'est vers les gouvernements représentés ici que les peuples du monde se tournent pour obtenir la paix et la sécurité auxquelles ils aspirent si désespérément. Aussi engageons-nous corps et âme à accomplir la tâche noble et difficile de traduire dans la réalité les idéaux et les buts de la Charte. Si nous pouvons guider ce monde turbulent dans la direction de ce que Confucius appelait “la grande communauté”, nous aurons apporté l'une des plus grandes contributions qui soit à l'avenir de l'humanité.

176. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Je donne la parole à S. E. M. Demetrio B. Lakas, président du Conseil provisoire de gouvernement de la République du Panama.

M. Benites (Equateur), vice-président, prend la présidence.

177. Le président LAKAS (*interprétation de l'espagnol*) : Je félicite notre président de son élection bien méritée à la présidence de cette session de l'Assemblée générale.

178. En qualité de président du Conseil de gouvernement de la République du Panama et à l'occasion de ce vingt-cinquième anniversaire, je viens solennellement exprimer ici la reconnaissance du peuple et du gouvernement de mon pays pour l'œuvre féconde accomplie par cette organisation en faveur de la paix mondiale et de l'humanité.

179. Les Nations Unies sont nées pour répondre à une profonde aspiration de l'humanité. Elles sont nées aussi des décombres de la tragédie de la seconde guerre mondiale. La pensée de cette époque était dominée par l'idée que les peuples avaient compris la folie de toute lutte dont l'issue serait dictée par la force et non par la justice ou par le droit.

180. Personne n'ignorait en 1945 que la conception qui se muait alors en réalité vivante serait imparfaite, comme toute œuvre humaine, et qu'elle serait soumise à maintes épreuves. Car la paix suppose un effort constant pour venir à bout des conflits, et surtout de l'injustice, qui en a toujours été la cause caractéristique.

181. Les Nations Unies sont devenues le parlement mondial où sont examinés les tensions et les conflits de tous les peuples du monde, où s'expriment librement les aspirations des Etats, grands et petits.

182. Cette organisation a particulièrement bien réussi son œuvre de coopération internationale au service du développement. Elle a résolu des problèmes essentiels qui, faute d'être réglés, auraient rendu vaine toute espérance de paix, de respect de la personne humaine pour l'avenir.

183. La paix n'est pas simplement l'absence de guerre. L'ordre international, de même que l'ordre national, réclame une coexistence pacifique fondée sur la dignité de l'homme, sans laquelle ni les peuples ni les hommes ne peuvent réaliser leur destin. Cette réalité vaut plus encore pour les pays pauvres, qui doivent lutter durement contre toutes sortes de facteurs adverses pour relever leur niveau de vie moral et matériel.

184. A cet égard, le Gouvernement révolutionnaire que je préside est fermement résolu à assurer une croissance économique vigoureuse qui permette, dans l'ordre, de profondes modifications sociales. Nous recherchons en même temps des formules nouvelles qui assurent la participation effective et intégrale de notre population à ce processus de développement,

en tirant notamment parti de notre position géographique privilégiée.

185. Voilà pourquoi la République du Panama, comme d'autres pays qui ont bénéficié des programmes des Nations Unies, apprécie à sa juste valeur cette assistance.

186. Les conditions de 1945 ont changé, mais il est juste de reconnaître que, depuis lors, on a beaucoup fait pour éviter une nouvelle guerre totale. Nous souhaitons que l'on fasse beaucoup plus encore, que tous les peuples parviennent à un bonheur qui nous permette de vivre ensemble sans haine sur une terre qui nous a été donnée en partage à tous. Nous comptons qu'un jour viendra où une fête comme celle-ci sera

célébrée avec joie dans le monde entier, avec liesse et allégresse dans tous les coeurs. Puissent les énergies encore vouées à la haine et à l'incompréhension s'orienter vers l'édification d'un avenir meilleur pour tous.

187. Animé de ces idées, je vous apporte ici l'accolade sincère et cordiale d'une nation amie qui, dans la dignité, espère être comprise de tous les peuples, ses frères, d'une nation qui, en cette date mémorable, n'a qu'un désir : un monde libre dans la coexistence pacifique, un monde débarrassé pour toujours de toute inégalité néfaste pour la famille humaine.

La séance est levée à 17 h 45.